Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 28 dhoulkaâda 1442
9 Juillet 2021

N° 54

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1650**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1655**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1660**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1661**
Avis aux créanciers..... **1666**
Convocations
Sociétés anonymes **1666**
Sociétés à responsabilité limitée **1670**
Autres sociétés **1671**
Actes Administratifs
Avis au public **1671**
Divers
Avis au public..... **1673**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan des Assurances BIAT **1674**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A

Au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - Zl Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux actionnaires :

L'assemblée générale ordinaire de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du jeudi 3 juin 2020 a décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2020

- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2020.

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2020.

- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2020.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020.

- Réaffectation des réserves à régime spécial

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à soixante mille (60.000) Dinars Brut.

- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à vingt mille (20.000) Dinars Brut.

- Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2020.

- Nomination du Mr Hédi Zerzeri en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2021 et 2022.

- Reconduction de l'autorisation du rachat et de la vente des actions propres de la société.

- Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 4/6/2021 sous le n°21702369 Quittance n°M035912, un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 23/6/2021 sous le n°202149191.

2021R01899SANB2

COMPTOIR MULTISERVICES AGRICOLES «C.M.A»

SA au capital de 24 600 000 dinars

82, Avenue Louis Brailles - 1002 - Tunis Belvédère

MF : 760474L/P/M/000

CNSS : 286565-27

Suivant PV d'assemblée générale ordinaire du 25/4/2021 enregistré à la RF Cité Mahrajène Tunis, le 27/5/2021 sous le n°21802842 Q 37087 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises Tunis le 15/6/2021 sous le n°202145117, il a été décidé ce qui suit :

- Approuver le rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2020.

- Approuver les opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales telles que traduites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Donner quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

- Affecter le résultat de l'exercice 2020.

2021401776SANB2

Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien

SCOGAT

S.A au capital de 200.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 2568X/M/A/000

CNSS : 00320286-89

Identifiant unique : 0002568X

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2020 enregistré à la recette des finances à la Charguia - Tunis, le 24 février 2021, sous le numéro 21801681 quittance numéro M026035, dont 1 exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 1 avril 2021, sous le numéro 2202127944, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de M. Marco LOPRETE en remplacement à M. Alberto PEDRAZZINI en tant que Président Directeur Général de la société pour la période de son mandat d'Administrateur, avec tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration.

2021401786SANB2

Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien

SCOGAT

S.A. au capital de 200.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 2568X/M/A/000

CNSS : 00320286-89

Identifiant unique : 0002568X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 avril 2020 au siège de la Société, enregistré à la recette des finances à la Charguia - Tunis, le 24 février 2021, sous le numéro 21701678 quittance numéro M026014, dont 1 exemplaire a été

déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 1 avril 2021, sous le numéro 2202127944, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020;

- Nomination du Cabinet «CAF - PWC» en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années : 2020, 2021, 2022;

- Nomination des Administrateurs suivants pour une période de 3 années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022 :

M. Alberto PEDRAZZINI,

Mme Maria CAIANIELLO,

M. Francesco CARIA.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2020 enregistré à la recette des finances à la Charguia - Tunis, le 24 février 2021, sous le numéro 21801679 quittance numéro M026021, dont 1 exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 1 avril 2021, sous le numéro 2202127944, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination du Président Directeur Général, M. Alberto PEDRAZZINI pour la période de son mandat d'Administrateur, avec tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration.

2021401787SANB2

Assurances BIAT

Société Anonyme

Au capital de 22.000.000 TND

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 - Tunis

MF : 0601492D

En vertu du PV du Conseil d'Administration réuni le 27/5/2021, enregistré à la recette des finances du Lac, Tunis, le 9/6/2021 sous le n°1704062, quittance n°M045196, dont un exemplaire a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/6/2021, sous le n°202150241, il a été décidé ce qui suit :

Renouvellement du mandat du Directeur Général, Madame Nejla Moalla Harrouch, pour une durée de trois années renouvelable.

Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Abderrazek Lahiani, pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

2021401796SANB2

Société ALVA TUNISIA S.A

S.A au capital de 27.500.000 dinars

MF : 0981044V/A/M/000

Affiliation CNSS : N°341443-3

Siège social : Zone Industrielle Charguia Aéroport 2080 Ariana

I- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2021 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 28 juin 2021 sous le numéro 21804170 quittance n°005599 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 29 juin 2021 Dossier n°202151840, les actionnaires ont décidé :

- de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de trois ans expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2023-2024.

- de nommer Mr Mohamed Frikha commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mai 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 28 juin 2021 sous le numéro 21804169 quittance n°005598 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 29 juin 2021 dossier n°202151840, les administrateurs ont décidé :

- de renouveler la nomination de Mr Lars Magnus WESTERLIND Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

- de renouveler la nomination de Mr Abdelmajid JEMII Directeur général adjoint de la société pour une durée de trois années expirant le 30 juin 2024.

2021401804SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du c de des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Immobilière Hannibal Medical Center «IHMC»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 35.000.000 D divisé en 3 500 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Riviera Bloc D 6ème étage cité les Pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

Registre de commerce : B24106142009

Matricule fiscal : 1107841F/P/M/000

Identifiant unique RNE : 1107841F

Affiliation CNSS : 266619 - 63

- La société a pour objet la création et l'exploitation de polyclinique privée.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient où représente.

- Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

- Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires.

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 25 juin 2021 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 28 juin 2021 sous le n°21504159 quittance n°5588, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 30 juin 2021 sous le n°AC01782021, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de douze millions de dinars (12.000.000DT) pour le porter de trente cinq millions de dinars (35.000.000 D) à quarante sept millions de dinars (47.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création d'un million deux cent mille (1 200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraire et dont la libération sera effectuée à la date de la souscription à raison de la moitié, au plus tard le 15 novembre 2021.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence siège au Kram au compte indisponible n°25000000000089975848 ouvert au nom de la société Immobilière Hannibal Medical Center IHMC.

Le dernier délai de souscription est fixé au 15 novembre 2021 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021401806SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Distribution des fonds de liquidation

DATA DIGITAL'S FACTORY «D.D.F»

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital social : 10.000 dinars

Siège de liquidation : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1001, Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 1325949/H

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société DATA DIGITAL'S FACTORY «D.D.F» annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société DATA DIGITAL'S FACTORY «D.D.F» en date du 4 Juillet 2016, enregistrée à la Recette à la recette des finances Montplaisir le 7 septembre 2016 sous le numéro 16504003, quittance n°M064516 et déposée au Registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis le 28 septembre 2016 sous le numéro 201643633, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de ladite société.

Les créanciers éventuels de la société DATA DIGITAL'S FACTORY «D.D.F» ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société DATA DIGITAL'S FACTORY «D.D.F» à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis 1001.

2021T00697SRLB2

Avis

SOCIETE CENTRE TUNISIEN DE LA METROLOGIE

Capital social : 219 000 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard cité les Jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1235390 NAM000

Registre de commerce : B0149832012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 avril 2021 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajenen en date de 27 avril 2021 et sous le n°21802536 quittance n°33934 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202145761 en date du 17 juin 2021, il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2020.

2021401583SRLB2

Avis

SOCIETE CENTRE TUNISIEN DE LA METROLOGIE

Capital social : 219 000 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1235390 NAM000

Registre de commerce : B0149832012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 juin 2020 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajenen date de 22 juin 2020 et sous le n°20802408 quittance n°42603 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202115347 en date du 22 février 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2019.

2021401585SRLB2

Avis

SOCIETE CENTRE TUNISIEN DE LA METROLOGIE

Capital social : 219 000 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1235390 NAM000

Registre de commerce : B0149832012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 5 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajen en date de 8 mai 2019 et sous le n°19802719 quittance n°51923 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°201997879 en date du 20 décembre 2019 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2018

- Affectation de résultat et le quitus au gérant.

2021401586SRLB2

Avis

SOCIETE METROCAL INTERNATIONAL

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Parc d'activité économique de Zarzis

Matricule fiscal : 942139 JAM000

Registre de commerce : B2056892005

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 avril 2021 et enregistré à la recette des finances Zarzis en date de 26 mai 2021 et sous le n°21701009 quittance n°42138 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202145750 en date du 17 juin 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2020.

2021401589SRLB2

Avis

SOCIETE METROCAL INTERNATIONAL

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Parc d'activité économique de Zarzis

Matricule fiscal : 942139 JAM000

Registre de commerce : B2056892005

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 juin 2020 et enregistré à la recette des finances Zarzis en date de 20 juin 2020 et sous le n°20700913 quittance n°46523 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°20211345 en date du 22 février 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2019.

2021401590SRLB2

Avis

SOCIETE Laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais «LT2E»

Capital social : 285 000 DT

Siège social : Immb SILAC, 1er étage App B4, Berges du Lac

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 6 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 21 mai 2019 et sous le n°19703649 quittance n°58664 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°201997940 en date du 20 décembre 2019 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2018.

2021401601SRLB2

Avis

SOCIETE Laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais« LT2E»

Capital social : 285 000 DT

Siège social : Immb SILAC, 1er étage App B4, Berges du Lac

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 Juin 2020 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 22 juin 2020 et sous le n°10700924 quittance n°43928 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202115339 en date du 22 février 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2019.

2021401602SRLB2

Avis

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 104700 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard, 3ème étage cité les jardins

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 5 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajen en date du 8 mai 2019 et sous le n°19802717 quittance n°51914 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°201997928 en date du 20 décembre 2019 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers du 2018

- Affectation de résultat et quitus au gérant.

2021401607SRLB2

Avis

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 104 700 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard, 3ème étage cité les Jardins

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 juin 2020 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène en date de 22 juin 2020 et sous le n°20802409 quittance n°42605 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202115349 en date du 22 février 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2019.

2021401608SRLB2

Avis

SOCIETE METROCAL SARL

Capital social : 1340031 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard Cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0633150 HAM000

Registre de commerce : B188221998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 juin 2020 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène en date de 22 juin 2020 et sous le n°20802410 quittance n°42608 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202115341 en date du 22 février 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2019.

2021401621SRLB2

Avis

SOCIETE METROCAL SARL

Capital social : 1 340 031 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard Cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0633150 HAM000

Registre de commerce : B188221998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi

le 20 avril 2021 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène en date de 27 avril 2021 et sous le n°21802534 quittance n°33928 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202145743 en date du 17 juin 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2020.

2021401622SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2021

SOCIETE YASLINE CONSULTING

SARL au capital de : 5 000 dinars

Siège social : 018, Rue El Ferdawes, Cité ENOZHA 2080 Ariana

I.U : 1546497D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société «YASLINE CONSULTING», en date du 24/5/2021, enregistré à la recette des finances des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 15/6/2021 sous le n°21803780, Quittance n°M005145 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 22/6/2021 sous le n°202148913, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Nizar Romdhane nouveau gérant de la société.

2021401775SRLB2

SME CONSULTING COMPANY SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 Dinars

Rue de la Bourse, Imm. ZENITH, 2ème Etage, Les Jardins du Lac, 1053 Tunis

I.U : 1393148K

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29/12/2020 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira Tunis, le 17/3/2021 sous Qn°M026588 En°21702128. Suivant un acte de cession de la part du 29/12/2020 et Suivant des statuts mis à jour du 29/12/2020 enregistrés à la recette des finances Al Bouhaira Tunis, le 17/3/2021 sous Qn°M026589 En°21702129.

Les associés ont approuvé la cession de la part sociale;

Après examen des statuts mis à jour, les associés ont approuvé les statuts tels qu'ils leurs ont été présentés.

Dont un exemplaire du PV, de l'acte de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'identité unique n°1393148K le 14/6/2021.

2021401779SRLB2

TAEF ADVISORY COMPANY SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 1.000 Dollars

Rue de la Bourse, Imm. ZENITH, 2ème Etage, Les Jardins da Lac, 1053 Tunis

I.U : 1328297G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29/12/2020 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira Tunis, le 16/3/2021 sous Qn°M026017 En°21702067 et Suivant un acte de cession de la part du 29/12/2020 et Suivant des statuts mis à jour du 29/12/2020 enregistrés à la recette des finances Al Bouhaira Tunis, le 16/3/2021 sous Qn°M026020 En°21702068.

Les associés ont approuvé la cession de la part sociale;

Après examen des statuts mis à jour, les associés ont approuvé les statuts tels qu'ils leurs ont été présentés.

Dont un exemplaire du PV, de l'acte de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identité unique n°1328297G le 14/6/2021.

2021401780SRLB2

SOCIETE AGRICOLE ELBARAKA

SARL au capital de 950 000 dinars

Siège social : 22 Rue du Tissage Zl Ksar Said 2086 Douar Hicher Manouba

MF : 1360514H/N/M/000

R.C : B26154502014

I.U : 1360514H

En vertu du PV de conseil d'administration du 26/01/2021 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 5/02/2021, quittance n°M005741, enregistrement n°21700217 et du PV de l'AGE du 27/01/2021 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 5/02/2021, quittance n°M005737, enregistrement n°21700216, portant sur la cessions des actions à des tiers.

En vertu du PV de l'AGE du 4/6/2021 enregistré la recette des finances cité Ettadhamen le 15/6/2021, quittance n°M041766, enregistrement n°2150242 il a été décidé la transformation de la forme juridique de la société de société anonyme à une SARL et l'approbation de la nouvelle répartition du capital social ainsi que la nomination de Mr Rachid Lakhdhar gérant de la société et l'approbation des nouvelle statuts.

Une copie originale a été déposée au RNE le 01/7/2021 dossier n°202152999.

2021401803SRLB2

SOCIETE AUTOS CONFIANCE MADOURI A.C.M

Identifiant Unique : N°0901028 B

En vertu d'un acte S.S.P en date du 26/3/2021, enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen en date du 31/3/2021 sous le numéro 21501384, il a été décidé d'une part la transformation de la forme juridique de la société en passant d'une société à responsabilité limitée à une société unipersonnelle à résponsabilité limitée et d'autre part la nomination de Monsieur Madouri Samir en qualité de gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

PV déposé au RNE sous le N°202129709 le 7/4/21.

2021401810SRLB2

Distribution du produit de liquidation, de clôture de liquidation et approbation des comptes

définitifs de la liquidation

SOCIETE LA RESIDENCE - En liquidation

Sarl au capital de 18 000 dinars

Siège social : Immeuble PwC rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique (UI) : 0030345 Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la

société LA RESIDNCE en liquidation - réunie en date du 5 avril 2021, enregistré auprès de la recette des finances du Lac - Tunis en date du 20 avril 2021 sous le numéro 21702934/ quittance n°M036831, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises suivant une annonce, parue sur son bulletin officiel (BORNE) n°131 du 28 juin 2021, sous le n°202149254, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers au titre des exercices, 2018, 2019, 2020 et de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021.

- L'autorisation au Liquidateur pour distribuer le boni de liquidation restant au profit des Associés, après paiement du reste de dépenses de liquidation; et ce après expiration des délais légaux conformément à l'article 46 du Code des Sociétés Commerciales.

- La clôture de la liquidation,

- L'octroi du quitus entier et sans réserve au liquidateur pour l'intégralité de ses travaux de liquidation.

Le présent avis est publié en vertu des dispositions des articles 46 et 48 du code des sociétés commerciales.

2021401812SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notaire rédigé par le Maître Najmeddine Ezyadi et le maître Mourad el Hamdi enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 01/6/2021 quittance n°M024865 Mm Naiima Bn Brahim Mohamed Berselou fait donation à son fils Mohamed Aymen Ben Jaballah tout le fonds de commerce situé à la rue Tayeb Mhiri Ezzahra Ben Arous exploité comme Commerce produit de viande et dérivé enregistré à la RNE sous le n°1044932 K.

Toutes oppositions seront déposées chez Mm Walid Naiima Ben Brahim Mohamed Berselou pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 02/7/2021.

2021T00685FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 24/6/2021 enregistré à la recette des finances de Kelibia le 25/6/2021 quittance n°M0033198 Mme Rafia Hawari CIN n°01829520 a vendu à Mr Slimen Wajdi CIN n°06375546 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Fadhel Ben Achour Kelibia.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 02/7/2021.

2021T00687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 15-6-2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 24 juin 2021 quittance numéro M030959 enregistrement numéro 21200693 ; Monsieur Abdelkarim Ben Mohamed Sohbani titulaire de la CIN numéro 03411107 a vendu à la société Chemlali de production agricole SARL inscrite au registre national des sociétés sous numéro 14526358 demeurant à Hichem route Ziene Zarzis représentée par son gérant monsieur Karim Ben Taher Miladi titulaire de la CIN numéro 09102067 ; tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui consiste à la vente des articles d'artisanat en situé à la rue Mohamed Ali à Zarzis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date d'apparition au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal Chourrouk du samedi le 3-7-2021.

2021T00693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/6/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 23/6/2021, n°21202777, quittance n°M039644, Salah Sakka a vendu à Mr Belgacem Fadhel tout le fonds de commerce vente et réparation des roues située à 23 avenue Tayb Lemhiri Mégrine Ben Arous.

Les oppositions seront admises entre les mains de rédacteur du contrat Maître Abidi Abdelhafidh sis à 62 avenue de France Ben Arous vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent au JORT.

Une copie de cet extrait a été publiée le 01/7/2021 au journal Achourouk.

2021R01894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du présent écrit, établi par maître Tarek Ajari, en sa qualité d'avocat égalisé en date 9/6/2021 enregistré à la recette des finances de Gabès quittance n°M030004 numéro d'enregistrement 21203481, Houcine Ben Ahmed Ezzi titulaire de la carte d'identité nationale n°05916957 vient de vendre à Nizar Ben Mahmoud Assadi titulaire de la carte d'identité n°00365327, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce situé à Sidi Boulbaba Zrig Gabès de tous ses éléments corporels et incorporels, publié dont deux journaux quotidiens *CHOUROUK et LE QUOTIDIEN*.

Toute objection doit être déposée chez l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

2021R01895FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 25/5/2021 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 5/5/2021 Quittance n°M025055 rédigé par Maître Jawhar Itifi sis à la Rue Béchir Dziri Gabès Madame Dalila Trabelssi a vendu à Monsieur Mohamed Younes Ben Ghozlan le fonds de commerce Cafétéria sis et exploité à la rue Omar Ibn Khattab Zrig Gabès. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de rédacteur du contrat dans les délais légaux.

2021R01896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kelibia le 18/6/2021, n° de quittance M031779, n° d'enregistrement

21201328, la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, a vendu à Monsieur Majdi Zakraoui, CIN n°04512446. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente tous commerce dans le local sis à la rue Fadhel Ben Achour, Kelibia.

Toutes les oppositions sont à recevoir à la Société EL MAZRAA, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous.

Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le quotidien, le 24/6/2021.

2021R01897FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 25 Juin 2021 et enregistré à la recette des finances Ariana El Medina le 25/6/2021 Reçu (n°M061679) enregistrement (n°21203459) Monsieur Hatem Fakhfakh (C.I.N n°04797990) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Maher Ben Cherif Ben Othmene Hanachi (C.I.N n°04798508) exploité (Vente et réparation de matériel Informatique) sis à la Rue Ali Balhwan Résidence des Roses Magasin n°04 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son Adresse sise 10 rue Daghbaji Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté du 02/7/2021.

2021R01898FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date 28-6-2021 enregistré à la recette des finances de Soliman quittance M025652 madame Ayachi Amel a cédé à monsieur Lazher Ben Abed Aziz Msadak la totalité du fonds de commerce destinée à la vente FRUITS SEC et ceux avec tous les éléments moraux et matériaux de la dite fonds, situé à la rue 7 novembre Soliman Le prix total du vente est fixé à dix milles dinars.

Les oppositions doivent être déposé à l'avocat Rachid Chourabi situé rue 18 janvier Grombalia et cela dans un délai de 20 jours à compter de l'apparition du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 02-7-2021.

2021R01901FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé objet de la légalisation de signature à la commune de Grombalia en date du 24/6/2021 et enregistré à la recette des finances de Grombalia à la même date sous le n°06289915 quittance n°M043243 Mr Ezzeddine Ben Abdallah Sassi a vendu à Mr Moncef Ben Abdallah Sassi la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial n°12 de l'immeuble Ben Tanfous sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia Gouvernorat de Nabeul, les oppositions relatives à la dite vente doivent être adressé à l'étude de Maître Mecherghui Mohamed avocat à la cour de cassation adresse impasse Ben Alaya Avenue de la République 8030 Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 3/7/2021.

2021R01902FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchena le 28/6/2021 quittance n°M040022, enregistrement 21202437. Mr Hechmi Ben Lazher Ben Hssine Saidani a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Filtrer et vendre de l'eau filtrée sis à la rue Salah Edine Ayoubi cité Dabdaba Fouchena Ben Arous à Mr Tarek Ben Ali Ben Ahmed Abessi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur sis Immeuble H appat 2-2 résidence Orjoene 2 lotissement wafa Fouchena sud Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au JO.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 01/7/2021.

2021R01904FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation sous seing privé en date du 24/6/2021 rédigé par maître Tabai Anissa enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 le 25/6/2021, sous le numéro 21203940 quittance n°M065940. La Société DAYA DE COMMERCE a vendu à Madame Rouissi Awatef tout le Fonds de commerce exercé au local n°6 avenue de la Liberté El Manzah 5, 2037 nouvelle Ariana, composé d'une superficie approximative de 37 m², d'une terrasse de 12 m² et un espace à l'arrière boutique d'une superficie de 10 m² inscrit au registre national des entreprises sous le n°1575444B à usage de tous commerces.

Toutes les oppositions doivent parvenir dans le délai légal à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de maître Tabai Anissa avocate, sis au num 15 Rue Abed laziz Mastouri Menzah 9 A.

Cet avis a été fait aux journaux الصحافة et La Presse le 2 juillet 2021.

2021R01907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 17/6/2021, enregistré à la recette des finances de Souk lahad le 18/6/2021 (enreg 21200375, quit n° M008220), Mr Almdhafer Ben Mansour, CIN 04921223, a cédé, en toutes garanties légales et réelles à Mr Dhia ben Belgacem Belhadi, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Bou Abdellah souk lahad Kébili, l'activité du fonds est "VTE MATERIAUX DE CONSTRUCTION".

Toute opposition doit se faire entre les mains de l'avocate rédacteur Maître Imen El Mahmoudi dont l'étude est sis immeuble Elmagzaoui Palace 14 Janvier Kebili dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT. Cet avis est apparu au journal Echourouk du 27/6/2021.

2021R01911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 28 mai 2021 enregistré à la recette des finances de Bouhajla le 31 mai 2021 reçu n°M019141 sous le numéro 21200732, Monsieur Issam Ben Ameur Ben Ammar Romdhani, vend à Monsieur Anis Ben Khlifa Ben Mohamed Iffaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation d'un café situé à la Rue de l'environnement Bouhajla Kairouan.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Rue de l'environnement Bouhajla Kairouan et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée en arabe dans le journal "El chourouk" le 8.6.2021.

2021S00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kairouan le 8 juin 2021 reçu n°M039506 sous le numéro 21202349, Monsieur Fawzi Ben Tijeni Ben Mohamed Ouhichi, vend à Monsieur Sanad Ben Sadok Ben Mokhtar Hammedi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation d'un Café situé à la Rue de Yahia Ben Amor Kairouan.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Rue de Yahia ben Amor Kairouan et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée en arabe dans le journal "El ehourouk" le 17.6.2021.

2021S00766FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat notarial rédigé par Maître Sarra Meddeb, Makram, Kamel, Zied et Hanen tous les héritiers du défunt Ali Ben Khalifa Fathalaa donnent leurs mère Zainab Sgair la totalité du fonds de commerce sise au local municipal n°04 sis à l'Avenue Ali Belhouane Sahline avec ses éléments matériels et moraux et dont l'activité «substances alimentaire», l'annonce fait le 18/6/2021 au journal «Achourouk».

L'opposition sera chez la donataire dans 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2021S00768FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Monastir le 25/02/2021 n°21201186 qui. n°M010508 cession de fonds de comme rce en face du marché municipal prés de la société tunisienne d'électricité et gaz de Monastir du Monsieur Mahmoud Faouzi Besbes titulaire de matricule fiscal 212672P à monsieur Slim Besbes titulaire de matricule fiscal 1293755X.

Les oppositions doivent êtres faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir de cette annonce au J.O.R.T et aux journaux Achourouk et le Quotidien du 27/02/2021.

2021S00771FCCC2

Avis

Par A.S.P du 28/6/2021 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse reçu n°50319 La Société «Etoile Center» M.F n°411526 NPM000 sise à la route touristique Eljinene Kantawi en la personne de son gérant a cédé au sieur Mohamed Wada l'ensemble de son fonds de commerce exploité comme Superette et restaurant suivant avis publié au journal "Echourouk" dans sa livraison du 2/7/2021 les oppositions Seront recevables au domicile élu de l'acquéreur sis en l'étude de Me Knani Mourad rue sœur Joséphine Sousse dans le délai légal.

2021S00773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à Sousse le 25/6/2021, enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 30/6/2021 sous le n°21201182 quittance n°Mo18320, la société ma cuisine industrie, S.A.R.L son identifiant unique est 1353704V, représenté par Gaaloul Jamil, vend à Bouker Haykel titulaire de le CIN 08484607, la totalité du fonds de commerce sise Oued el Arouk Akouda Sousse la revenant et qui est exploité en commerce de tout type de meubles et bois, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux (20 jours à partir de la date de la publication au (J.O.R.T) à l'adresse du fonds de commerce sise Oued el Arouk Akouda Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux Echorouk et le Quotidien le 3/7/2021.

2021S00775FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/6/2021 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 22/6/2021 sous le n°21201902 n°de quittance M028572, Mme Safa Masoudi, titulaire de la CIN n°07745885 du 22/12/2011, domiciliée à la rue El Bhayer Hammam Sousse, a vendu à Mme Mariem Fakhreddine, CIN n°08480317 du 11/8/2015, demeurant à 71 rue Sidi Salem Hammam Sousse, le fonds de commerce avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels leur appartenant exploité actuellement dans le commerce de Salon de thé et café, sis à 15 rue Youssef Saheb Ettabaa Khézama Ouest Sousse. Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur dans son adresse indiquée ci-haut.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse n°28.250 page 12 et Essahafa n°9994 page 19 du 29/6/2021.

2021S00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à une acte sous seing privé daté du 11-6-2021 enregistré à la recette des finances de Sousse en date de 15-6-2021 reçu n°M031555, il appert que monsieur Haythem Ben Ridha Ben Abdlahmid Elhachfi, n° CIN 09305054 son adresse est rue n°381 Madrid Hay Ezouhour Sousse, vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à Habib Ben Ameur

Ben Salem Hmida, n° CIN 04043544 son adresse est rue Essabkha Moknine n°1, le fonds de commerce d'un magasin préparé pour le broyage et la vente des légumes secs et d'épices assise à l'Avenue Hay Etaamir n°136 à Msaken Sousse, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au siège du fonds dans un délai de 20 jours qui suivront la publication de cet avis au jort, la publication a été faite au journal quotidien Echourouk au 25-6-2021 page 31.

2021S00780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, daté du 24/6/2021 enregistré à la recette des finances de Route Tunis Sfax le 25/6/2021 quittance n°M043086 enregistrement n°21202615, Mr Bahloul Omar a vendu à Mr Abdelhadi Amir, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité au commerce, sis à la Rte Manzel Chaker km 4.5 Sfax.

Les oppositions doivent être formées auprès de l'acheteur sis à l'adresse : Rte Manzel Chaker km 4.5 Sfax dans un délai de 20 jours.

Cet extrait a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 30/6/2021.

2021X00795FCCC2

Avis

En vertu d'un acte notarié dressé par le notaire Agrebi Souad et son accesseur le 25/02/2017 enregistré à la recette des finances à Sfax le 27/02/2017 quittance n°M011152 Mr Dhieb Lassad n° cin 08197901 a donnée à sa mère Ben Ameur Rachida n° cin 01244053 la totalité d'un fonds de commerce sis à immeuble Intiléka 1 magasin n°63 au rez-de-chaussée destiné à son exploitation dans la vente de prêt à porter par détail tout contestant devra s'adresser à l'adresse du magasin susmentionné dans un délai de 20 jours. Passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Achorouk» le 25/2/2021 page 21.

2021X00800FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 25/6/2021 n° d'enregistrement 21201750, quittance n°MO34186 Monsieur Ben Hamida Imed titulaire de la carte d'identité nationale n°05238239, registre national des entreprises n°1072477 Q a vendu à la STE AJILI Boulangerie Sté en phase de constitution le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rte de Manzel Chaker km 4,5 Sfax avec les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat Maître Mabrouk Houcine sis à la rue Habib Thameur Immeuble Océan Bleu Sfax 3000, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Essabah le 30 juin 2021.

2021X00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sfax le 25/5/2021 et enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax le 29/6/2021 sous la quittance n°M030788 Enregistrement n°21200897.

M. Nizar Marzouki a vendu à M. Adel Dahhech tout le fonds de commerce exploité à la vente du tabac situé à l'avenue Habib Mazoun n°15 Sakit Eddaeir Sfax. Les oppositions sont recevables au cabinet du Maître Ismail Ben Nasr avocat situé à l'immeuble manar Bloc C 1er étage Sfax Matricule fiscal n° 1077324/A dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 01/7/2021.

2021X00808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p par signatures légalisées daté le 6 juin 2021 enregistré à la recette des finances Av Habib Bourguiba Sfax sous le n°21202380 reçu n°M040229 en date 14 juin 2021, Mr Fakhfakh Mokhles Ben Mohamed a vendu à Achraf Ben Al-Moqtaf Salem et Walid Ben Habib Ben Kraiem la totalité du fonds de commerce à usage de commerce de gros de produits alimentaires comprenant tous les éléments corporels et incorporels, exploité dans le local commercial sis à la route de l'Aéroport km 7 Sfax.

Cet avis est inséré au journal Essabeh page 14 du 29/6/2021.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce précité entre les mains de l'acquéreur.

2021X00809FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires à Bizerte : Maître Chbeb Sofien et Maitre Dridi Mohamed en date du 8/9/2020.

Par le quel Mr Naoui Mohamed a cédé à titre de donation à son fils Houia Mostari. Le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux "vente de fruits secs" situé à la rue Farhat Hached Bizerte et toute opposition se fait à l'adresse de donataire.

2021401769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 9/12/2020, enregistré à la recette des finances Charguia le 9/6/2021 sous le n°21204673 quittance n°62629, la société Toyota Auto Distribution -TAD- a cédé à la société Tunisienne Auto Distribution, le fonds de commerce exploité au local sis au 1 rue Med Chnik Cité El Khadra Tunis (vente pièces de rechange) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotii Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 30/6/2021.

2021401774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 25/6/2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 28/6/2021 enregistrement numéro 21201169 quittance numéro M019049 Monsieur Ahmed Ben Abdelhamid Hfaiedh titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 06497665 a vendu à Monsieur Wael Ben Ridha Fallah titulaire de la carte d'Identité Nationale

numéro 0724875 la totalité du fonds de commerce situé à 59 résidence el morjane rez-de-chaussée immeuble «D» Borj Cedria ; Ben Arous.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce est apparue aux journaux Al chourouk et le quotidien du 02/7/2021.

2021401791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 30/9/2019 enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 21/6/2021 sous le n°21203762 suivant quittance n°063370, Mme Khadija Ben Makhlouf, de nationalité Suédoise, détentrice du Passeport n°94595302 a cédé la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au RDC de la Résidence «Ennour» Ennasr II - 2037 Ariana, inscrite au RNE sous l'I.U n°1278251M et inscrit au Registre de Commerce au Tribunal de Première Instance de l'Ariana sous le n°A0378842015 et ce, à Mme Kmar Belmkadem, Tunisienne, titulaire de la C.I.N n°00664502.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de Mme Kmar Belmkaddem, au RDC de la Résidence "Ennour" Ennasr II - 2037 Ariana; sachant que la vente a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa en date du 3/7/2021.

2021401799FCCC2

Location gérance libre

Prorogation d'un contrat de

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 21/12/2020 enregistré le 22/6/2021 à la recette des finances de Bab Souika Tunis, sous le numéro 21301450 la société Mes Rêves SARL dont l'identifiant auprès du RNE est 0788398/M représentée par son gérant Makram El Abed, a prorogé le contrat de location du f.c sis au 6 bis rue Sidi Bouhdid Tunis conclu le 8/9/2020 enregistré à la RIF de Bab Souika le 11/9/2020 (reçu 045400) à la Sté Kais Monufactory Wear Confection, enregistrée auprès du RNE sous le num 1677331 H. La prorogation est consentie pour la durée d'une année reconductible commençant le 1/9/2021 et finissant le 31/8/2022. Le dit fonds n'est grevé d'aucune hypothèque.

2021T00694FCCC3

Prorogation d'un contrat de

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 21/12/2020 enregistré le 22/6/2021 à la recette des finances de Bab Souika Tunis, sous le numéro 21301452 la société Mes Rêves SARL dont l'identifiant auprès du RNE est 0788398/M représentée par son gérant Makram El Abed, a prorogé le contrat de location du f.c sis au 6 quatre rue Sidi Bouhdid Tunis conclu le 23/10/2019 enregistré à la R/F de Bab Souika le 26/11/2019 (reçu 084040) à Monsieur Abdelaziz Ben Mohamed Hafidhi titulaire de la c.i.n numéro 05801230. La prorogation est consentie pour la durée d'une année reconductible commençant le 01/11/2020 et finissant le 31/10/2021. Le dit fonds n'est grevé d'aucune hypothèque.

2021T00695FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 1/1/2021 enregistré le 21/6/2021 à la recette des finances de Bab Souika Tunis, (reçu numéro M2134423) la société Mes Rêves SARL dont l'identifiant auprès du RNE est 0788398IM représentée par son gérant Makram El Abed, a loué à la STE MAGHEBINE DE BRODERIE enregistrée auprès du RNE sous le num 1273546D représentée par son gérant Mohamed Blagh, le fonds de commerce constitué au local sis au 6 ter rue Sidi Bouhdid Tunis où est exercée l'activité de vente du prêt à porter.

La location est consentie pour une durée d'une année commençant le 1/1/2021 et finissant le 31/12/2021. Le dit fonds n'est grevé d'aucune hypothèque.

2021T00696FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 10/3/2021 sous le n°21301172 quittance n°M0031809, Société "Italian Style" demeurant à Km 7 Rue Raouad Ariana, a loué à la Société "Comptoir Kali", la totalité du fonds de commerce pour une activité de vente de produit Faïence Seramik et produits sanitaires et Métallique sis à la Rue M'saken cité ettaamir Sousse pour un loyer annuel de dix huit mille dinars (18 000 d).

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 2/7/2021.

2021S00772FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 01/6/2021 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés sous le n°21304141 quittance n°M005565 le 25/6/2021, madame Aziza Bahi titulaire de la CIN n°08327111 délivrée à Tunis le 18/9/2014 a loué la totalité de son fonds de commerce exploité pour l'exercice de l'activité de Traiteur au local sis au n°63 résidence edhamman cité les pins la Marsa à Monsieur Sadri Rouissi titulaire de la CIN n°07446122 délivrée à Tunis le 27/12/2016 le gérant de la société RS Invest (SARL) en cours de constitution.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le Quotidien du 3 juillet 2021.

2021401778FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Raoued le 22/6/2021 quittance n°M040575 enregistrement n°21302280 Mr. Brahim Ben Hédi Ben Massaoud Titulaire de la CIN n°01604846 a loué un fonds de commerce destiné à la vente du prêt à porter au local sis à 1 rue Sarraj d'un coté et rue AL ANSSAR de l'autre coté Cité Al Ghazella - Tunis à Mlle Wijdene Bent Mohsen Ben Omar Dawahi Titulaire de la C.I.N n°07432679.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le Quotidien du 3 juillet 2021.

2021401781FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Sportive Féminine de Bargou

Siège social : Avenue Hédi Chaker n°48 - Bargou

Objet : Encourager les filles de Bargou à pratiquer le sport et à bénéficier de ses bienfaits pour la santé et l'intégration

Spécialité : Mini Foot féminine

Président : Saloua Jouini

Trésorier : Kamel Dridi

Secrétaire général : Moncef Bouchahda

Membres : Hanene Bargaoui - Malik Zakraoui.

2021T00554APSF1

Constitution de syndicat

Selon le procès-verbal de la réunion n°06/2021 en date du 3 mai 2021 au centre de gouvernorat de Tunis.

Nom du Syndicat : la Loyauté Général des Forces de Sécurité Intérieure

Siège social : le deuxième étage de l'immeuble situé à rue Mokhtar Attia, couloir Alp n°01, Tunis.

Objectif général :

Défendre les intérêts moraux, matériels, professionnels et sociaux de tous ses membres.

- Représenter ses membres devant les organes et conseils compétents pour négocier avec les autorités administratives officielles et autres sur toutes les questions concernant les affaires professionnelles sociales et de santé de ses membres.

- Travailler à consolider exclusivement l'application de la loi, respecter les principes des droits de l'homme et exercer la responsabilité et le devoir nationaux pour les personnes impliquées dans l'exercice de leurs fonctions.

- Défendre ses membres contre toute mesure administrative arbitraire prise à leur encontre, à condition qu'ils se conforment et respectent l'ensemble des principes précités.

- Consolider la doctrine de la sécurité républicaine, assurer l'efficacité requise et consolider durablement la confiance entre citoyen et sécurité.

La composition de l'organe de gestion fondateur comme suit :

Amel Bouali : Secrétaire générale.

Mourad Ben Rabeh : Secrétaire général adjoint.

Ezeddine Jbali : Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires financières.

Sami Akkari : Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires juridiques et du contentieux "Porte-parole officiel".

Jihen Melliti : Secrétaire Générale Adjointe en chargé des affaires juridiques et du contentieux et les affaires des femmes.

Waheb Zarrouki : Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires juridiques et du contentieux.

Mohamed Sofien Kouki : Secrétaire Général Adjoint chargé du règlement intérieur.

Ali Mejri : Secrétaire Général Adjoint chargé des négociations (Président du Comité).

Lotfi Housseini : Secrétaire Général Adjoint chargé des relations publiques et de la société civile.

Nizar Labidi : Secrétaire Général Adjoint chargé des médias et de l'édition.

Mohamed Labiadh : Secrétaire Général Adjoint chargé des médias et de la publication.

Akrem Thabti : Secrétaire Général Adjoint chargé des médias et de la publication.

Mohamed Slim Bouzid : Secrétaire Général Adjoint de la revitalisation, de la culture et des sports.

Wala eddine Hassouna : Secrétaire Général Adjoint des affaires administratives et du Département des études et de la documentation.

Ousema Bouali : Secrétaire Général Adjoint des affaires administratives et du département des études et de la documentation.

Sami Fathali : Secrétaire Général Adjoint des affaires administratives et du département des études et de la documentation.

Mahdi Kari : Secrétaire Général Adjoint de la coordination entre les structures et de la formation syndicale.

Hamdi Hichri : Secrétaire Général Adjoint de la coordination entre les structures et de la formation syndicale.

Tawfik Zouari : Secrétaire Général Adjoint des affaires sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Bilel Kadri : Secrétaire Général Adjoint des affaires sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Arbi Riahi : Secrétaire Général Adjoint des Affaires sociales, de la Santé et de la Sécurité au travail.

2021R01886APSF1

Constitution d'un parti

Nom du parti : parti du mouvement challonge

Sa devise : science, justice, travail.

Fondateurs :

Président du parti : Adel Abbas

Trésorier : Marwan Al-Waslati.

Adresse :

33 rue Orange Al-Asala Gafsa 2100.

Objectifs :

- Elaborer une politique législative conforme aux exigences de chaque étape

- Instaurer la justice sociale

- Encourager les investissements

- Réforme du système éducatif

- Instaurer une véritable démocratie.

2021R01912APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du Bureau du Syndic Copropriétaire

Résidence Erraouassi

El Medina El Jadida 3

Suivant procès-verbal en date du 30/11/2020 enregistré à la recette des finances d'El Médina El Jadida le 23/3/2021 sous le n°21801187 déposé à la municipalité de Ben Arous le 17/6/2021 il a été renouvelé

le bureau du syndic copropriétaire Résidence Erraouassi sis El Medina El Jadida 3.

Bureau :

Mr Sami Masmoudi : Président

Mr Sami Ben Yahmed : Trésorier

Mr Anis Abdelafou : Secrétaire général.

2021T00690APSF2

Renouvellement des membres du comité du syndic

Résidence Olfa rue Mimousa Ain Zaghouan Tunis

Suivant P.V de la réunion syndical de la résidence Olfa rue Mimousa 2045 Ain Zaghouan Tunis en date du 16 Juin 2021, enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 25 juin 2021 quittance n°54380 enregistrement n°21703756 il a été attribué à l'unanimité les fonctions suivantes aux divers membres élus du bureau syndical :

- Monsieur Imed Khrouf : président

- Monsieur Khaled Chaker : secrétaire général

- Monsieur Moez Ben Ammar : trésorier

- Monsieur Khaireddine Yahyaoui : membre

- Monsieur Mouiin Souid : membre.

2021R01909APSF2

Renouvellement du bureau du syndic de la Résidence Maroua

Rue Azzouz Rebai Imp. 6

Manar II CP - 2092

Suite au PV de réunion de l'A.G.O signé en date du 17 septembre 2020 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 20 avril 2021 quittance n°37728, enregistrement n°21801382, il a été procédé à la formation du bureau du syndic dont les membres sont comme suit :

- Président : Mr. Taher Triki

- Vice Présidente : Ulfet Sfar

- Trésorier : Mr. Salah Gaigi

- Membres :

Dr. Mahmoud Smida

Mr. Ali Nehdi

Mr. Habib Belaid

Mr. Semir Chellekhi

Mr. Jelel Lejri

Mr. Moncef Cheikh

Mr. Abdelmejid Hamouda.

Et ce pour une durée d'une année à partir du 17 septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

2021401792APSF2

Syndic copropriétaires Résidence Eden

Rue de Nevers - 8050 - Hammamet

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires du 24/4/2021 enregistré à la recette des finances à la Rue Ghandi le 28/5/2021, sous le numéro 21801962 quittance numéro 39035, il a été décidé ce que suit :

- Approbation de la tenue tardive de la réunion d'assemblée

- Lecture du rapport d'activité des années 2019 et 2020

- Lecture et approbation des états financiers relatifs aux années 2019 et 2020

- Quitus aux membres du bureau du Syndic

- Passation de gestion et élection du nouveau bureau du Syndic comme suit :

Mr Driss Kammoun : Président

Mr Manoubi Zaroui : secrétaire Général

Mme Héla Abdelmoula : Trésorier Général

Mme Nihel Ben Ammar : membre

Mme Donia Abdelmoula : membre

Transfert du siège social du Syndic de l'ancienne adresse 34 Rue de Marseille - 1001 - Tunis à la nouvelle adresse Rue de Nevers - 8050 - Hammamet.

2021401800APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

1) Poursuivant : Mme Imen Hidri, CIN : 04674420, domicilié au cabinet de son avocate EL AIR YOUSRA, avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

2) Partie saisie : Mr Nabil Belkoud, CIN : 00266053, domicilié à PLEBERTOZZI DANIELE n°33 PARMA ITALIA 1423 / Et au n°4 Cité de la Banque Ben Arous / Et au Bureau de son avocate Radhia Allouch sis à la résidence Kahya 2 appartement 4, RDC, en face du gouvernorat de Ben Arous.

3) Avocate poursuivant : Maître EL AIR YOUSRA, avocate à la cour d'appel, avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

4) Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) Un terrain nu objet du titre foncier n°634344 Nabeul, constitué par la parcelle n°151 faisant partie du plan de morcellement du titre foncier n°576224 Nabeul, ayant une superficie totale de 380m² sis à Machiekhet Soliman gouvernorat de Nabeul.

5) Mise à prix : Cent quarante deux mille six cent dix neuf dinars, quatre cent millimes (142.619.400dt).

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi deux Août deux mille vingt et un (02/08/2021) au tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9h du matin.

7) Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les horaires du travail.

Observations :

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocate poursuivant; Maître EL AIR YOUSRA, pendant les jours et les heures ouvrables.

2021T00699VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de : Hechmi Weness, employé à l'étranger, son domicile élu au bureau du maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant avenue du Koweït immeuble tour bleu hammamet.

Partie saisie : 1/ Khadija Mbarek, 2/ Haifa Weness 3/ Sabrine Weness 4/ les héritiers de Chadlia Jamali ses fils : Ezzedine, Habiba, Mohsen, Foued, Hechemi, Chemsedine, Weness, 5/ les héritiers de Hassiba Weness, et Chedly Atrous, soit ses fils : Leila, Amal, Aliaa, Hamed, Kawther, Merfet, et Mohamed Sahbi, Atrous.

A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F : P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : une villa objet du titre foncier n°561061 Nabeul, nommée *dar essaada* d'une superficie 397 m², constitué de deux étage, style américain, entouré d'une jardin.

Mise à prix : le prix est a cinq cent quarante et un mille, quatre cents cinquante dinars (541.450.000 dt)

Date et lieu de la vente : Lundi 9 août 2021 à partir du 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : Objet de la vente est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2021R01908VEPA1

Vente aux enchères publiques 2ème audience

Après déduction de la mise à prix de 40 %

Partie poursuivante : Oussama Ben Mohamed Bechir Zraier dont le domicile élu est au cabinet Maître Abdelmonem Kioua, Avocat près de la cour de cassation, dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hédi Nouira, Ennasr II,2001, Ariana.

Partie saisie : Mohamed ben Abdelaziz ben Fourti Ferjani, titulaire de CIN n°04600884, dont le domicile est sis à 64 rue 4004 cité Ezzouhour 3 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abdelmonem Kioua avocat près de la cour de cassation dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hédi Nouira, Ennasr II, 2001, Ariana. MF n°1062266/A

Immeuble mis en adjudication : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du titre foncier n°2397 Mannouba dénommé «ESSALEM 46», d'une superficie de 327 mètres carrés, sis au cité les jardins de Denden Mannouba, il s'agit d'un immeuble clôturé contenant un bâtiment subsidiaire au rez-de-chaussée du côté nord du terrain composé d'un entrepôt et une cuisine extérieure et d'un bâtiment principal de type jumelé avec un terrain du côté sud est, composé d'un rez-de-chaussée comprenant un salon, une salle de séjour, une toilette, une cuisine et un séchoir et un étage conduisant à travers un escalier au toit de la maison, comprenant un couloir, trois chambres à coucher, une salle de bain et une chambre parentale avec salle d'eau. La totalité de la superficie couverte est de 286 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée, après réduction de 40%, à deux cent quatre-vingt-cinq mille et quatre cent quarante-neuf Dinars et 400 millimes (285.449, 400 D) auquel s'ajoutent quatre mille et quatre cent trois dinars et 440 millimes (4403,440 D) au titre des frais judiciaires de la première audience auquel s'ajoutent les frais judiciaires de la deuxième audience.

Date et lieu de la vente : Mercredi 28 Juillet 2021 à 9 Heures du matin et suite devant la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Mannouba sis à la route de Mateur Kilomètre 7 Mannouba.

Visite de l'Immeuble mis en vente : Pendant la journée durant toute la semaine. Pour de plus amples renseignements, un exemplaire du cahier des charges est à la disposition des éventuels acquéreurs auprès du greffe du tribunal de première instance de Nabeul et à l'étude de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un Avocat et après la consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Pour les étrangers ils doivent obtenir au préalable une autorisation du gouverneur de Mannouba.

2021R01910VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Bureau maître Chafei Nasr

Avocat à la cour d'appel

Avenue Saleh Ben Youssef Houmet Souk Djerba

Poursuivant : Lotfi Ben Mohamed Elmosrati, employé, demeurant à Houmet Souk Jerba.

Partie saisie : Mohamed Ben Attia, employé, demeurant à Houmet Souk Jerba.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Chafei avocat à la cour d'appel demeurant complexe chiraa bureau n° 04 avenue Salah Ben Youssef Houmet Souk Djerba.

Immeuble objet de la vente : le dit immeuble présente la moitié indivise de trois locaux commerciales ouverts à l'est construites au dessus des locaux n°8,9 et 10 situées à l'angle nord-ouest de premier étage de "fondouk eljemni" sis à la rue elmoncef bey houmet souk Jerba avec ses avantages du porche, de la cour et du "bourtal" entourant le dite "Fondouk" loué avec le reste du bâtiment du "Fondouk". En effet elles sont délimitées au sud par le reste du premier étage de "Fondouk" à l'est le "bourtal" reliant les autres locaux, à l'ouest place où se trouve le café de haj hassen et au nord par une rue puis la mosquée de "trokk" construite en pierre avec des toits avec des poutres à raison de deux poutres pour chaque local s'étendant de l'est et à l'ouest d'une superficie utilisable pour le premier local en comptant de nord à l'ouest est 17.57m² et le second est 19.76m² et le troisième est 15.80m².

Le dit immeuble est louer par madame Lorjane Mourou moyennant un loyer de mille dinars par mois pour une durée de deux ans renouvelable, il présente une partie du fonds de commerce construit en salon de thé et un restaurant sous le nom de "elfondouk".

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à cinquante mille dinars (50.000.000D).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 28/7/2021 à partir de 9h devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble et cahier de charge :

Pour amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Médenine et le cabinet de l'avocat poursuivant où une copie du cahier de charge a été déposée la visite de l'immeuble se fait aux horaires administratifs.

Observation : pour les étrangers désireux de participer aux enchères l'obtention de l'autorisation de monsieur le gouverneur est indispensable nul ne peut participer aux enchères s'il n'a consigné le tiers 1/3 de la mise à prix auparavant.

2021R01936VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Nejet Bent Belgacem Chhoud, titulaire de la CIN n°06133783, résidente à la résidence Helya 1, appartement A9, 5ème étage Sahloul Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse 4000.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi, avocat à la cour de cassation (MF : 771793J) Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : Fethi Ben Amor Fekhih, titulaire de la CIN n°02962698, résident à Kalaa Kebira Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Slim Ben Taleb sis à la rue Sœur Joséphine Sousse.

Désignation du bien à enchérir :

Le bien mis à la vente aux enchères consiste aux 224,5 parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Charraki 15» objet du titre foncier n°7337 Sousse couvrant 10532m² divisé en 10532 parts indivises dont la part équivaut à un mètre carré. Les parts indivises à enchérir représentent en fait ce qui suit :

Une villa sise à la rue El Mourouj, zone Elharb, Kalaa Kebira Sousse détaillée comme suit :

Un R.D.C couvrant environs 160 m² composé de : un salon, hall, trois chambres, une salle de bain, une salle d'eau, une cuisine avec une terrasse arrière et une terrasse frontale comprenant un garage et une cage d'escaliers vers l'étage et puis vers la terrasse supérieure, le tout doté de l'eau potable et de l'électricité et non lié au réseau publique d'assainissement.

L'état de la bâtisse est bien et d'un haut standing.

Un étage supérieur en cours de construction composé d'un salon, un balcon couvert, trois chambres, une cuisine et une salle de bain non aménagées, certaines chambres disposent d'un parterre en gré, d'un staff outre les poteaux en place et les murs couverts en ciment.

Une terrasse au deuxième niveau composée d'une chambre, d'une salle d'eau et une cuisine équipé. Il est à préciser que le titre foncier n°7337 Sousse fait actuellement l'objet d'une demande de dégel auprès du tribunal immobilier de Sousse sous le numéro 15874 inscrite le 21/02/2018 et que les parts indivises revenant à la partie saisie sont grevées de deux hypothèques : l'une au profit de monsieur Hafedh Belkhiria d'un montant de 70000 dinars et l'autre au profit de la poursuivante madame Najet Chhoud d'un montant de 147000 dinars.

Mise à prix : 229707.d000 après la diminution de 40%.

Date et lieu de l'enchère : Le mardi 3/8/2021 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul Sousse.

La visite des lieux : Tous les jours entre 9H et 17H sur les lieux, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire ou un chèque certifié audit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2021S00764VEPA1

Vente immobilière

1) Poursuivants : 1) Romdhane Ben Mabrouk Khardani 2) Achour Ben Ali Khardani 3) Hamda Ben Ali Khardani 4) Zohra Bent Ali Khardani 5) Sahra Bent Ali Khardani 6) Jamila Bent Mabrouk Khardani 7) Zakia Bent Mabrouk Khardani 8) Afef Bent Mabrouk Khardani 9) Lamia Bent Mabrouk Khardani, journaliers ayant élu domicile à l'étude de Maître Lotfi Ben Abid Rue Chebbi Kairouan.

Partie saisie :

Houcine Ben Ali Khardani, journalier résidant à la cité Ben Alaya cité El Aouina Sousse.

2) Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés la cour de cassation dont l'étude est sise à la rue Rue Chebbi Kairouan.

3) Immeubles saisis : toutes les parts 30063/60126 indivises appartenant à la partie saisie objet de l'immeuble immatriculé n°18574 Kairouan dénommé Malika dont la superficie totale est de 60126 m², inscrit au registre immobilier le 19/7/2000 n°1783-31.

- Toutes les parts 13725,875/109807 indivises appartenant à la partie saisie objet de l'immeuble immatriculé n°41926 Kairouan dénommé Ahlem dont la superficie totale est de 109807 m² inscrit au registre immobilier le 15/4/2008 n°570/2 et 571-39

- Les deux immeubles sont sis à l'imada Charaitia-Sud Délégation de Chrarda Gouvernorat de Kairouan.

4) Mise à prix :

- Les parts revenant à la partie saisie objet du titre foncier 18574 Kairouan : 150.340,000 Dinars.

- Les parts revenant à la partie saisie objet du titre foncier 41926 Kairouan : 32.221,050 Dinars.

Total : 182.561,050 Dinars

5) Date de l'adjudication : La vente aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le lundi 9/8/2021 à partir de 9 h du matin.

6) Visite : La visite pourra se faire à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat chargé de la poursuite.

2021S00776VEPA1

Avis de vente

Le saisissant : Abderrazek Saida, sa carte d'identité nationale n°01226580, domicilié au Port de Pêche Maritime à Sfax.

Le débiteur : Samir Ben Aguicha, demeurant à la Route de Teniour km 1.5 n°256 n°1 Sfax 3000, sa carte d'identité nationale n°05301721.

Avocat poursuivant : Maître Nejib Fek, Avocat à la cour de cassation, 11 Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax- Matricule unique 168450YAP000.

Immeuble à vendre : 14 Parts de l'immeuble sis à la Route de Caied Mhamed km 2.5 Sfax.

Lieu, superficie et contenance de l'immeuble : L'immeuble est situé à la Route de Caid Mhamed km 3 au bord de la sus-dite Route qui se compose de l'ensemble d'une parcelle de terrain clôturée de tous les côtés sa superficie est de 694,4 mètres carrés.

Ses mesures : Du Sud au Nord des deux côtés Est et Ouest 28 mètres et de l'Est à l'Ouest du côté Sud 24,70 mètres et du côté Nord 24,90 mètres.

Une villa a été édifiée sur ce terrain qui se compose de deux étages : Un rez-de-chaussée, un étage supérieur et un garage ayant une superficie globale couverte d'environ 350 mètres carrés.

Le rez-de-chaussée : Comporte une salle de réception, trois chambres, une véranda du côté Sud et une autre du côté Nord, une cuisine, une salle de bain. Tous en bon état comportant: des escaliers extérieurs qui mènent à l'étage supérieur et un garage. Il y a une chambre de déterras de 14,70m² à l'angle Nord Est.

L'étage supérieur : Se compose d'un hall, quatre chambres, une cuisine, une salle de bain, une douche, tous équipés, un balcon, une terrasse comportant un passage intérieur et un passage extérieur.

Limites de l'immeuble : L'immeuble est limité au Sud par Mohamed Sellami à l'Est par Sadok Ben Amor au Nord par Hammadi Hakim et à l'Ouest par la Route de Caid Mhamed d'où son passage.

Date et lieu des enchères : Le matin du lundi neuf Août deux mille vingt et un (9/8/2021) à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Sfax Rue Abou Kacem Chebbi Sfax à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : En vertu de l'ordonnance sur requête n°21/2614 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 12/3/2021 établie par l'Expert Monsieur Jamil El Euch qui a évalué la valeur de l'immeuble revenant au débiteur Samir Ben Aouicha à cent cinquante six mille cent quatre vingt sept dinars 500 millimes (156.187, 500d) en sus des divers frais.

Il est possible de visiter l'immeuble à vendre chaque jour au cours de l'horaire de travail.

2021X00799VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeuble sis à Djerba

Objet du titre foncier n°11084 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine

Tél. : 75.643.113

1- Créancier saisissant :

Banque Tuniso-libyenne (Banque Arabo-Tunisienne de Développement et du Commerce Etranger auparavant), société anonyme, en la personne de son représentant légal, registre de commerce n°B197871996, dont le siège social est au 25 Avenue Kheireddine Bacha, Tunis, domicile élu au bureau de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation, 47 Avenue Habib Bourguiba, Médenine,

- en sa qualité de créancier hypothécaire -

2- Débiteur saisi :

Société Yasmina Parc, en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont le siège social est au Centre de Thermalisme, Zone Touristique, Midoun - Djerba, registre de commerce n°B143122001,

- en sa qualité de débiteur hypothéqué -

Immeuble saisi :

L'immeuble dont une partie de ses actions est saisie, se compose du titre foncier n°11084 Médenine, dénommé "Essafa" sis dans le Secteur d'Ouled Amor, Délégation de Djerba - Midoun, Gouvernorat de Médenine, et précisément dans la zone touristique, dans le secteur communal, limitée dans son ensemble :

Au sud : Hôtel Yasmina Parc, sur une longueur de 60,17 m

A l'est : domaine public maritime, sur une longueur de 108,96 m

Au nord : propriété de l'hôtel Vista, sur une longueur de 50,99 m

A l'ouest : passage carrelé reliant entre hôtel Yasmina Par cet hôtel Vista, sur une longueur de 106,43 m.

La superficie globale de l'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°11084 Médenine, est estimée à 5919,00 m² de terrain.

Il contient un passage de terre, s'étendant est-ouest, avec clôture existante de ses cotés sud et nord, la partie sud au delà du passage contient un transformateur, ainsi qu'une partie du groupe électrogène lui attenant un souterrain relié à un bâtiment dépendant de la société poursuivie et hors de l'objet de la saisie, il contient aussi une partie d'escalier dépendant de ce bâtiment et il y a également quatre palmiers et sept bouquets de palmiers distribués sur le reste du terrain, et à l'angle sud-est se trouve un réservoir d'eau souterrain dépendant de la poursuivie.

Cet immeuble est destiné aux activités de loisirs.

La mise à prix et la valeur globale de part de la poursuivie dans le titre foncier n°11084 Médenine estimée à 1200 parts et nanties au profit de la Banque Tuniso-Libyenne est de trois cent soixante dix mille trois cent cinquante et un dinars sept cent quarante huit millimes (370.351,748 D) le tout suivant la constatation de l'expert Monsieur Jamel Naceur désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine en vertu de l'ordonnance sur requête n°155819 du 14/7/2020, sans les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le mercredi quatre août deux mille vingt et un (4/8/2021) à 9h et suivantes devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de service.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2021X00802VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la revente Immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis rue Victor Hugo Sfax le lundi 02/8/2021 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,70 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Chedly Ben Abdelkader Hamza, aide cordonnier, demeurant rue Essamra n°9 Sfax CIN n° 01259619.

- Monsieur Rabii Ben Abdelkader Ben Chedly Hamza, ouvrier, demeurant rue Essamra n°9 Sfax CIN n° 05313428.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'un appartement à l'étage sis route Sidi Mansour km 4 zenket Elleuch Sfax d'une superficie de 135 m² des escaliers amenant à l'appartement.

Au Nord Ben Mansour, à l'Est route d'où l'entrée, au Sud et à l'Ouest Chakchouk. Composé d'une cuisine un couloir un hall un salon ouvrant sur un hall une chambre à coucher une chambre Sud Est une salle de bain salle d'eau un balcon dont une partie est non couverte ayant la forme d'un balcon contigu la limite Nord d'une superficie de 34 m².

Mise à prix :

Cinquante six mille six cent quarante Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'Immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouverneur. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 18.880,000 D.

2021X00807VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après réduction de 40%

Etude Maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère - Tunis

Tél : 71 784.579/800.159

Fax : 786.728

MF : 509781 N

Partie poursuivante : Monsieur Souheil Baccar en sa qualité de liquidateur du défunt Majid Bouguatef en vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 22/4/2013 et en vertu de l'ordonnance rendue par M. le juge commissaire en date du 8/01/2021 qui a pour objet de vendre l'Immeuble objet du titre foncier n°64947 Ben Arous par adjudication - le domicile élu du liquidateur le cabinet Maître Sami Kotti - avocat à la cour de cassation - Sis au 2 Bis rue 8 Khartoum le Belvédère Tunis.

Partie saisie : les héritiers de Majid Boughatef

1/ Salem Ben Hassen Ben Salem Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

2/ Mongia Bent Hassen Ben Salem Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

3/ Hassen Ben Majid Ben Hassin Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

4/ Hassin Ben Majid Ben Hassin Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

5/ Saida Bent Majid Ben Hassin Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

6/ Zahra Bent Majid Ben Hassin Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

7/ Arbia Bent Majid Ben Hassin Boughatef, 33 rue Ali Bach Hamba, cité du stade Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotti avocat à la cour de cassation, sis au 2 Bis rue 8 Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n°64947 Ben Arous d'une superficie de 578 m², sis au 33 rue Ali Bach Hamba - cité du stade Ben Arous - sur lequel est édifié une maison au rez-de-chaussée et trois studios à usage d'habitation - la surface couverte de la maison principale est de 130 m², se composant d'un salon, deux pièces, cuisine et toilette, du coté ouest se trouve un studio de 31 m² couvert se composant d'un salon, une chambre, cuisine et toilette - du coté Est se trouve un studio de 37 m² couvert se composant d'un saton, une chambre, cuisine et toilette - du côté sud se trouve un studio de 66 m² couvert se composant de 2 compartiments - chacun se compose d'un salon, une chambre, cuisine et toilette pour chacun. Les murs en béton et le revêtement en carreaux et les portes et fenêtres en bois équipé de l'électricité et du gaz et eau potable.

Mise à prix : la mise à prix est fixée (après le réduction de 40 %) à la somme de deux cent trente et un mille dinars (231.000.D 000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mercredi 11/8/2021 à 9H à la chambre des criées au tribunal de première Instance de Ben Arous - La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur - la visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021401773VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la Banque de Tunisie, SA inscrite au RC Tunis n°B110594116, ayant son siège social au 2 Rue de Turquie Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire, élisant domicile chez son avocat Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis.

Contre la partie saisie : Société SOUMA Immobilière, SARL, immatriculée au Registre du Commerce sous le n°B2018142010,

en sa qualité de débitrice, ayant son siège social à la Zone Industrielle 4180 Houmet Essouk Djerba - Gouvernorat de Médenine.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, 5 rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Immeuble à vendre consiste en une parcelle de terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 1956 m², objet du titre foncier n°1713 Médenine dénommé «Raoudha», sis à Imedet Ouled Omar délégation Djerba Midoun - Gouvernorat de Médenine, totalement clôturée de tous les côtés, comportant 7 grands oliviers, 3 palmiers, un logement avec un rez-de-chaussée situé au milieu de la propriété, un cellier, un garage à l'Ouest; elle est délimitée à l'Est par une séparation en sable sur une longueur de 59,48 mètres, puis la parcelle n°4 du plan de cadastre à Midoun, au Nord un mur de clôture de séparation une longueur de 37,43 mètres, puis la parcelle n°272 du plan de cadastre à Midoun, à l'Ouest un mur de clôture d'une longueur de 37,34 mètres et 6,94 mètres, après la parcelle n°848 du plan de cadastre à Midoun, et de l'autre côté un mur d'une longueur de 10,44 mètres, et après un immeuble hors cadastre, au Sud un mur de séparation d'une longueur de 29,40 mètres, et après la parcelle n°3 de la zone cadastre à Midoun.

Mise à prix : Trois cent huit mille cinq cent Dinars (308.530,000 DT). Les frais judiciaires et honoraires seront facturés en sus et seront prononcés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le 11 Août 2021 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Médenine à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2021401816VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de clôture d'une liquidation

Après étude du dossier relatif à la liquidation de l'héritage du feu Abdelkader Chelbi situé à Nabeul, Monsieur le Juge des liquidations et des dépositions du tribunal de 1ère instance de Nabeul, a décidé la clôture du dossier relatif à la dite liquidation et de permettre au Secrétariat du Tribunal de déposer le dossier à l'archive après publication de la décision de clôture.

2021T00669VEPA2

Avis aux créanciers d'ouverture des procédures de distribution des deniers

Conforment à la décision du juge de distribution des deniers au tribunal de première instance de Mahdia du 14/4/2021 dans l'affaire n°82, suite à la requête présentée par l'avocat Maître Montassar Cherif, son adresse à Mahdia, et suite à la consignation de mille deux cent cinquante-huit dinars et 910 millimes (1258.910D) provenant de la vente des biens mobiliers de la société Masabek Essahel, conformément au certificat délivré par la trésorerie régionales des finances de Mahdia n°1900744L du 31/12/2019 (quittance n°M037749 du 01/7/2019), les procédures de distribution de ces deniers sont autorisées.

Ainsi, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation contenant élection de domicile dans le ressort du tribunal. Dans tous les cas, ces pièces doivent être remises au juge commis au plus tard au cours de la réunion.

2021S00781VEPA2

Clôture de la faillite

SOCIETE DESERT

R.C : B0479812008

MF : 1074529T

Siège social : 49 rue de l'école cité Ettayaran 700 Bizerte

Suite à la décision du tribunal de première instance de Bizerte rendue le 25/5/2021 elle a décidé la clôture des procédures de la faillite concernant la société DESERT objet de dossier n°247, toute en ordonnant le syndic de la faillite maître Ezzeddine Habib de publier cette décision conformément à la loi.

2021401777VEPA2

Décision de clôture de procédure de liquidation de société Aktis Maghreb

(Dossier n°169)

En vertu de la décision émanant de Tribunal de première instance de Tunis de jugement n°37072 (dossier n°169) maître Samia Khlifi, annonce la décision de clôture de procédure de liquidation de la société d'Actis Maghreb jugement daté le 4 juin 2021.

2021401789VEPA2

Avis

Monsieur Khoufi Houssem le liquidateur demeurant au centre urbain Nord résidence Nour City Bloc B Appt n°B4.3 - 1082 Tunis, avise et informe qu'il a été nommé le liquidateur de la succession du défint Salah Ben Guirat pour procéder à la délimitation, gestion et partage conformément à l'ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première instance de Ben Arous sous le n°72960 en date du 23 mars 2021.

Tout ceux qui prétendent créanciers du défunt Salah Ben Guirat sont appelés à présenter leurs justifs de créances au liquidateur dans les délais légaux.

2021401798VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SEFINA-SICAF

S.A. au capital de 17.737.500 DT

Siège social : Zone Industrielle Rue n°5 La Charguia 1 - Tunis

RNE : 0447042 P

Identifiant CNSS : 140974-33

Les actionnaires de la société "SEFINA- Sicaf" sont priés d'assister

à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4/8/2021 à 12h à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers de l'exercice.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2021T00692SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO»

Société anonyme

Au capital de 28 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

Identifiant Unique : 0004310E

Du fait de l'impossibilité de la tenue des assemblées générales ordinaires et extraordinaire convoquées à Kairouan pour le 30 juin 2021, à cause du confinement de la région, décidé par le gouverneur de Kairouan, Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en assemblées, générale ordinaire et extraordinaire, le mardi 10 Août 2021, à partir de 10 H au siège social de la société sis à la ZI Ariana Tunis, Charguia II, 9 rue du Métal, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

5. Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

6. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

7. Nomination du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

1. Augmentation du capital social.

2. Modification des statuts et mise à jours conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

2021R01900SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ORTHO CAST

SA au capital de 950.000 D

Siège social : Zone industrielle Enfidha Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société industrielle «ORTHO-CAST» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 juillet 2021 à 10h au siège social de la Clinique Essalem Place du Maghreb Arabe Sousse 4000 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs.

- Désignation du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2021S00778SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société d'Expansion Touristique El Kantaoui

«SET Hôtel Kantaoui Bay»

S.A au capital de 15.400.000 DT

R.N.E : 0044665 CAM 000

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration de La Société d'Expansion Touristique EL Kantaoui "SET Hotel Kantaoui Bay" sise à Jinène El Kantaoui invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 août 2021 à dix heures (10H) au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2020.

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur les Etats financiers relatifs à l'exercice 2020.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société de l'exercice 2020 et les Etats financiers y afférents.

4. Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2020.

6. Renouvellement / Nomination des commissaires aux comptes.

7. Questions diverses.

2021S00783SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HYPCOM SA

SA au capital de 3.115.000 dinars

Adresse : Z.I Agareb Route Mahres km 1 Sfax

MF : 1187240DAM000

R.N.E : 1187240D

Tous les actionnaires de la société HYPCOM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi le 30/7/2021 à 10h au siège social de la société zone industrielle Agareb route el Mahres km 1 Sfax, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du retard de la tenue de l'assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

4. Approbation du bilan et états financiers de l'exercice 2019;

5. Affectation des résultats 2019 ;

6. Contrôle de la gestion et quitus aux membres du conseil d'administration;

7. Approbation des jetons de présence des membres du conseil d'administration;

8. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021 et 2022.

2021X00804SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle et Commerciale des Equipements

Maritimes "SOICEM"

SA, au capital de 800 000 Dinars

ZI Madagascar rue Hédi Khefacha Sfax

IU : 0008403B

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES EQUIPEMENTS MARITIMES «SOICEM» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 3 août 2021 à partir de 11 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

- Examen et approbation des états financiers et des comptes annexes de l'exercice 2020,

- Affectation de résultat,

- Approbation des opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES EQUIPEMENTS MARITIMES «SOICEM» sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité nationale afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

2021X00806SANB3

Convocation à l'AGE

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 14 300 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

I.U : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le lundi 02 Août 2021 à partir de 9 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autoriser le directeur général de vendre un immeuble appartenant à la société,

- Questions diverses.

2021X00810SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2021

Société Djerba Trade and Service

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/S/A/M/000

Les actionnaires de la Société Djerba Trade and Service sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 juillet 2021 à 10h au siège social de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du conseil d'Administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2021X00812SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Haifa pour le développement et l'investissement

Société anonyme

Au capital de : 4 207 500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Appartement 4.3, Centre Urbain nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1605717B

Messieurs les actionnaires de la société «Haïfa pour le développement et l'investissement» sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 31 juillet 2021 à 10 h à l'espace l'Arena, Lac1 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre suivant :

- Approbation des procédures et des délais de convocation à l'assemblée générale,

- Constat et clôture de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 29 Août 2020 et fixation du capital social de la société, et la modification des statuts en fonction,

- Modification de l'objet social de la société article trois (3) des statuts,

- Fixation de la vision et mission de la société pour assurer la pérennité de ses projets,

- Insertion au niveau des statuts l'organisation des réunions à distance du conseil d'administration et des assemblées générales en cas de nécessité

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques de dépôt et publication.

Les documents et projets des résolutions de l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les légaux au siège social de la société.

2021401794SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Conditionnement Impression et Publicité

(En Liquidation)

MF : 014614 Z

N° Affiliation à la CNSS : 59940 - 91

RC : registre historique 854 registre analytique 854 - le Kef

Les actionnaires de la Société Conditionnement Impression et Publicité (S.A en liquidation) sont convoqués à assister l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 4/8/2021 à 10h au siège de la Société Tunisienne de banque, rue Hédi Nouira à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidations

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat

- Constatation de la clôture de la liquidation

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021401818SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

Société anonyme

Capital social : 10 500 000 dinars

Siège social : 19, rue de l'Artisanat Charguia 2 Aéroport 2035 - Ariana

R.C. N° : B135442001

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE «CTF» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire n°48, le mercredi 28 Juillet 2021 à 9h au siège social de la compagnie sis à 19 rue de l'artisanat Charguia 2 l'aéroport 2035 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la CTF.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ainsi que les opérations et conventions conclues dans le cadre de articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.

6. Fixation du montant des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres de la commission permanente d'audit pour l'exercice 2020.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

9. Approbation de l'autorisation du Conseil d'administration au Président Directeur Général de la Compagnie Tunisienne de Forage de conclure des emprunts importants dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts de la compagnie Tunisienne de Forage.

10. Délégation de publication.

2021401819SANB3

Report et convocation

Assemblée générale ordinaire

Société anonyme

Au capital de 28.380.000 DT (totalement libéré)

Siège social : Rue du lac de Constance, Les Berges du Lac, Tunis

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

RNE : 0496701A

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac vous Informe :

- qu'en raison de la situation sanitaire et l'interdiction des rassemblements, il sera Impossible de tenir l'assemblée prévue pour le 9 Juillet 2021 et qui a fait l'objet de la convocation publiée au JORT n°44 du 4/6/2021 sous la référence 2021401373SANB3.

- que l'assemblée générale ordinaire a été reportée pour le vendredi 3/9/2021 à 18H30 à l'espace ARENA aux Berges du Lac et que vous y êtes convoqués.

- qu'en cas d'une éventuelle impossibilité de tenir l'Assemblée en présentiel le 3/9/2021 elle sera tenue en visioconférence (nous vous fournirons la solution Informatique et les mots de passe)

- que l'ordre du jour reste le même, à savoir :

1) Lecture et approbation des états financiers et des rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2020 individuels et consolidés.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 Individuels et consolidés.

3) Approbation des conventions réglementées

4) Affectation des résultats de 2020

5) Quitus aux administrateurs.

6) Fixation des jetons de présence

7) Courrier Dr Sarrai Lassaad.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2021401821SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENE DE TOURISME DE JEUNES

SOTUTOUR

MF : 2468T

02 Rue de Sparte 1000 Tunis

S.A au capital de 3.779.300 DT

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIENNE DE TOURISME DE JEUNES (SOTUTOUR) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 30 juillet 2021 à 10h30 à l'hôtel la Baie de Soleil Hammamet, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant

1- Rapport d'activité pour les exercices 2014, 2015, 2016.

2- Lecture des rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur les exercices 2014, 2015, 2016.

3- Approbation des résultats financiers pour les exercices 2014, 2015, 2016.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Nomination d'un Représentant de l'Etat et Président du Conseil d'Administration en qualité du Président Directeur Général au sein de la SOTUTOUR.

6- Divers.

2021401822SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27/7/2021

Société TIME ESP

Société anonyme

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Par délibération spéciale, le conseil d'administration du 18/6/2021, a annulé la convocation du conseil d'administration du 17 juin 2021 publiée dans les journaux en langue arabe et en langue française et dans le JORT du 22/6/2021 à l'assemblée générale extraordinaire du 13/7/2021 qui a été déposée à la RNE en date du 22/6/2021.

Le Conseil d'Administration du 30/6/2021 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mardi 27 juillet 2021 à 12H00 au siège de la société sis au 45, Avenue Mohamed V - Tunis, l'ordre du jour étant :

1. Approbation du plan de sauvetage définitif déposé par l'administrateur judiciaire ;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'offre de cession du campus universitaire de la Ghazela ;

3. Approbation de la cession de la totalité dudit campus universitaire.

2021401835SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2021

Société de promotion immobilière EL MARSAM

SARL au capital de 300.000 DT

Siège social : 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis

MF : 0835478 C/A/M/000

RNE : 0835478 C

Mesdames, Messieurs les associés de la société EL MARSAM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 31 juillet 2021 à 10 heures au siège social de la société 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais réglementaires.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2010 ; 31/12/2011 :31/12/201231/12/2013 ; 31/12/2014 et 31/12/2015.

- Affectation des résultats et quitus au gérant

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associes au siège de la société.

2021401783SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2021

Société de promotion immobilière EL MARSAM

SARL au capital de 300.000 DT

Siège social : 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis

MF : 0835478 C/A/M/000

RNE : 0835478 C

Mesdames, Messieurs, les associés de la société EL MARSAM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 31 juillet 2021 à 12h heures au siège social de la société 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la société par la volonté des associés en application de l'article 21-3 du code des sociétés commerciales et selon les conditions prévues par les statuts.

- Nomination du liquidateur

- Attribution des pouvoirs

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des associes au siège de la société.

2021401784SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2021

Société de promotion immobilière EL MARSAM

SARL au capital de 300.000 DT

Siège social : 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis

MF : 0835478 C/A/M/000

RNE : 0835478 C

Mesdames, Messieurs, les associés de la société EL MARSAM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 31 juillet 2021 à 11h heures au siège social de la société 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais réglementaires.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016; 31/12/2017; 31/12/2018 31/12/2019; 31/12/2020.

- Affectation des résultats et quitus au gérant

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associes au siège de la société.

2021401785SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MOUNA CONFECTION

S.A.R.L. au capital de 30.000 dinars

Siège social : Rue 42590 Sidi Hassine Sijoumi - Tunis

MF : 0029653J/A/M/000

I.U : 0029653J

Les associés de la société MOUNA CONFECTION sont appelés à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 10 Août 2021 à 10 heures du matin au lieu du siège social de la société sis à la rue 42590 Sidi Hassine Sijoumi - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délai de convocation l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020;

5- Affectation de résultat de l'exercice 2020 ;

6- Quitus au gérant;

7- Approbation des conventions réglementées ;

8- Modification du salaire du gérant;

9- Pouvoirs pour formalités,

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition de tous les associés au siège social de la société.

2021401807SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MOUNA FASHION

S.A.R.L. au capital de 30.000 dinars

Siège social : Rue 42590 Sidi Hassine Sijoumi - Tunis

MF : 1091848E/A/M/000

I.U : 1091848E

Les associés de la société MOUNA FASHION sont appelés à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 10 Août 2021 à 11 heures du matin au lieu du siège social de la société sis à la Rue 42590 Sidi Hassine Sijoumi - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

5- Affectation de résultat de l'exercice 2020 ;

6- Quitus au gérant;

7- Approbation des conventions réglementées;

8- Modification du salaire du gérant;

9- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition de tous les associés au siège social de la société.

2021401808SRLB3

Autres sociétés

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ZEMBRA" - Boukrime

Matricule Fiscal : N°1629989/D/N/N/000

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société mutuelle à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 5 Août 2021 à 10 h au restaurant les grottes El Haouaria à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport sur la gestion 2019 et 2020

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2019 et 2020

3) Discutions des rapports et les approuver

4) Donner le quitus aux administrateurs

5) Affectation des excédents annuels

6) Approuver ou désapprouver le projet du règlement intérieur

7) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2021R01906SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «huilerie Mnawer» dont le siège social est situé à Serdiana délégation Sbikha du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°5475 en date du 23 avril 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Serdiana délégation Sbikha du gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Sbikha

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Sbikha ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société «huilerie B CHabenne d'huile extra» dont le siège social est situé à la Rue Sfax km 8 délégation Bouhajla du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°5376 en date du 21 avril 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Gtittir délégation Bouhajla du gouvernorat du Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège de la délégation de Bouhajla.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mr Makhlouf Bn Neji Wsayf situé à Ksour Essef du Gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°1064 en date du 26 janvier 2021en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Oueslatia centre de la délégation Oueslatia du Gouvernorat de Kairouan, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Oueslatia.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Oueslatia ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mr Ali Ben Said Khammari situé Ain Jloula du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°1935 en date du 16 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Elkhomsi Djbel Oeuslat de la délégation Ain Jloula du Gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Ain Jloula.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Ain Jloula ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société «Rabeb des Huiles» dont le siège social est situé à Rmadhnia délégation Bouhadjla du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°4286 en date du 31 mars 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Rmadhnia délégation Bouhadjla du gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhadjla

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhadjla ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mr Azzedin Ammari situé Aouled Achour bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°5728 en date du 29 avril 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à ELktitir Aouled Achour de la délégation Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mr Rajab Ben Mahmoud Rouini situé Haffouz du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4849 en date du 13 avril 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Chrichira de la délégation Haffouz du Gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Haffouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Haffouz ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société «MED - AGRI» dont le siège social est situé à Ahwaz Nasrallah délégation Nasrallah du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°4741 en date du 8 avril 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Ahwaz Nasrallah délégation Nasrallah du gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Nasrallah.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Nasrallah ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mme Amel Edris situé rue Ali Ebn Abi Taleb Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4693 en date du 7 avril 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Ouamria de la délégation CHbika du Gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Chbika.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de

Chbika ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société «huilerie ezzitouna» dont le siège social est situé à elktitir délégation Bouhadjla du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°3899 en date du 23 mars 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à elktitir délégation Bouhadjla du gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhadjla.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhadjla ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mr Saber Elfourati a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 25/3/2021 en vue de l'ouverture d'un établissement classé du 2ème catégorie qui consiste à une Huilerie situé à la route Menzel Chaker délégation Menzel Chaker gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué Menzel Chaker dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Menzel Chaker, ou à la municipalité Menzel Chaker.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Walid Ben Mohamed Benaissa titulaire de la carte d'identité nationale n°05652226 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/80761 sujet du titre foncier n°28076 Bizerte sous certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale d'el Aalia n°192 le 18/6/2021.

2021T00684DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Abdelhafidh Khmiri titulaire de la CIN n°05989604 déclare la perte de l'acte de propriété n° 38177 objet du titre foncier n°80690 sise à Baten Ghzel Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée sous n°100 du 25/6/2021 par la sécurité nationale de Slimen Riadh Bourj Cedria.

2021R01903DIVD2

Avis

Monsieur Younes Njeh informe le public qu'il a perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 1690.24m² situé sur la route de Mahdia km 10 concernant l'acte de vente daté le 11/3/1990 dressé par les notaires Ahmed Klif et Mohamed Anoir Sallemi et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2021X00794DIVD2

Avis

Les héritiers de Noureddine Abida annoncent qu'ils possèdent un terrain de 796.62 m² à la forêt de Sfax Rue Habenna Km 6 est effectuée par l'acte de vente qu'il était fait le 8/7/1998 et enregistré le 8/10/1998 n°M0068454 à l'attestation de deux notaires Ahmad Baccar et Youssef Elech et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2021X00796DIVD2

Avis

Monsieur Taoufik Ben Ahmed Mezghani annonce qu'il possède un terrain de superficie de 1009.50 m² sis à la route Gremda km5 Bouzaine Sfax, limité au sud et à l'est et à l'ouest par Mezghani et au nord par une rue.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00797DIVD2

Avis

Héritiers Triki Abdeljalil déclarent qu'ils ont perdu leurs titre de propriété du terrain à de superficie 1093 m² plus construction situé route echaffar Mahres Sfax, provenant à Triki Abeljalil par acte d'achat du 4/12/1990 enregistré le 10/12/1990 n° 1790 par les deux notariés Triki Ali et Mzid Mohamed.

Ils souhaitent extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30. Tél. : 24 234 308.

2021X00811DIVD2

ASSURANCES BIAT

Immeubles Assurances BIAT Les Jardins du Lac (Lac II)
1053 les Berges du Lac. Tunis
R.C B 160631997
Tél.: (216) 31 300 100
Fax:(216) 71.197.810
general@assurancesbiat.com.tn
www.assurancesbiat.com.tn

LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020

Tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'AGO du 27 Mai 2021

(En dinars)

Actifs du Bilan	Montant brut Au 31/12/2020	Amortissement & Provisions Au 31/12/2020	Montant net Au 31/12/2020	Montant net Au 31/12/2019
Actifs incorporels	2 611 040	(2 150 219)	460 821	657 933
Actifs corporels d'exploitation	5 434 776	(4 058 243)	1 376 532	1 317 434
Placements	467 763 906	(2 217 609)	465 546 297	425 988 622
Part des réassureurs dans les provisions techniques	24 269 881		24 269 881	22 853 261
Créances	31 263 571	(10 881 350)	20 382 221	22 306 718
Autres éléments d'actif	18 664 346		18 664 346	15 123 813
TOTAL	**550 007 521**	**(19 307 421)**	**530 700 099**	**488 247 782**

Capitaux Propres et Passifs du Bilan	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	46 994 276	41 041 501
Résultat de l'exercice	16 163 013	11 603 673
Capitaux propres avant affectation	**63 157 289**	**52 645 174**
Passifs		
Autres passif financiers	69 047 810	70 856 233
Provisions pour autres risques et charges	500 000	500 000
Provisions techniques brutes	364 427 930	335 021 991
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	17 290 517	16 956 059
Autres Dettes	15 595 337	11 606 578
Autres Passifs	681 216	661 748
TOTAL	**530 700 099**	**488 247 782**

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2020	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2020	Opérations Nettes Au 31/12/2020	Opérations Nettes Au 31/12/2019
Primes acquises	64 843 092	(16 959 181)	47 883 910	44 326 424
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 659 381		7 659 381	7 658 875
Autres produits techniques	149 346		149 346	359 080
Charges de sinistres	(37 188 897)	4 387 639	(32 801 259)	(30 653 842)
Variation des autres provisions techniques	110 548		110 548	83 108
Participation aux bénéfices et ristournes	26 367	23 495	49 863	3 590
Frais d'exploitation	(18 695 264)	3 251 433	(15 443 831)	(17 729 584)
Autres charges techniques		(402 849)	(402 849)	(358 892)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	**16 904 573**	**(9 699 463)**	**7 205 110**	**3 688 758**

Etat de résultat technique de l'assurance Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2020	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2020	Opérations Nettes Au 31/12/2020	Opérations Nettes Au 31/12/2019
Primes acquises	61 885 823	(2 999 289)	58 886 534	58 680 233
Produits de placements	19 090 681		19 090 681	18 695 549
Charges de sinistres	(34 020 479)	860 015	(33 160 464)	(32 879 007)
Variation des autres provisions techniques	(24 621 535)	(27 859)	(24 649 394)	(23 589 282)
Participation aux bénéfices et ristournes	(664 065)	1 795 374	1 131 309	1 210 915
Frais d'exploitation	(8 741 880)	150 501	(8 591 379)	(6 236 494)
Autres charges techniques				
Charges de placements	(436 290)	(28 370)	(464 660)	(2 787 434)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	**12 492 254**	**(249 628)**	**12 242 626**	**13 094 481**

Etat de Résultat	31/12/2020	31/12/2019
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	7 205 110	3 688 758
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	12 242 626	13 094 481
Produits des placements	11 070 746	10 650 427
Charges des placements (assurances et /ou réassurances Non Vie)	(381 324)	(1 789 863)
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance Non Vie	(7 659 381)	(7 658 875)
Autres produits non techniques	87 308	612 448
Autres charges non techniques	(3 053 615)	(866 352)
Résultat provenant des activités ordinaires	19 511 470	17 731 024
Impôts sur le résultat	(2 647 719)	(5 643 613)
Pertes extraordinaires	(700 738)	(483 738)
Résultat Net de l'exercice	**16 163 013**	**11 603 673**

Etat De Flux De Trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	4 917 818	5 211 653
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	(5 298 788)	(3 919 980)
Incidence des variations de taux de change	49 312	42 649
Variation de trésorerie	(331 658)	1 334 323
Trésorerie de début d'exercice	4 690 574	3 356 251
Trésorerie de fin d'exercice	**4 358 915**	**4 690 574**

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Assurances BIAT sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance. Les états financiers la Société Assurances BIAT sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

I. **Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, font ressortir des capitaux propres positifs de 63 157 289 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 163 013 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 08 avril 2021. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie	**FINOR**
Mme Kalthoum BOUGUERRA	**M. Walid BEN SALAH**
Associée	**Associé**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

202140179 5BCFA5